

VILLE DE SOISSONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

DCM.2024/15 AFFAIRES FINANCIÈRES – RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE
DU CAMPING – COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : Dominique BONNAUD

Le compte de gestion 2023 de la trésorière a été produit au Maire avant le 1^{er} juin 2024 en application des dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'examen de ce document a permis de constater sa parfaite conformité à la comptabilité administrative.

Compte tenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,

Alain CRÉMONT

Annexe : Compte de gestion 2023